

## **NOUVEAUX ARRIVANTS CARRÉ100T**

### **1 – Après votre visite concluante pour le logement choisi**

- a) Faire parvenir documents nécessaires à la rédaction du bail : Identification du locataire, preuve étudiante valide
- b) Lorsque candidature acceptée et bail reçu, bien lire et signer les documents demandés et les retourner à la date demandée

### **2 – Lorsque vous aurez reçu votre copie de bail**

- a) Envoyer toutes les pièces exigées
- b) Série de chèques postdatés pour la durée du bail ou formulaire de débit pré-autorisé
- c) Preuve d'assurance-responsabilité (demandez à vos parents si ils sont en accord pour utiliser leur assurance-habitation et si oui, de fournir la preuve. Sinon, c'est à vous de contracter votre assurance-habitation. Sachez que puisque vous êtes étudiant, vous faites partie des assurances-habitation de vos parents, mais certains parents ne désirent pas se porter responsables du logement de leur enfant
- d) Notez qu'aucune clé ne sera remise si il manque des documents. Vous devez obligatoirement tout fournir le plus rapidement possible et ne pas attendre à la dernière minute durant le rush des déménagements.

### **3 – Le jour de votre arrivée au Carré100T**

- a) Vous aurez reçu via texto un code pour récupérer vos clés dans le master lock numéroté à l'entrée principale de votre immeuble. Si vous êtes plusieurs dans un logement, le premier arrivé, doit récupérer les clés de ses co-locs et aura la responsabilité de lui remettre si vous n'arrivez pas en même temps, car le lendemain le master lock sera retiré
- b) Vous aurez reçu via wetransfer un vidéo de l'état de votre logement à votre arrivée. Vous pouvez conserver pour vos dossiers.
- c) Il y aura dans votre logement, une feuille du constat des lieux que vous devez remplir, si nécessaire, signer et déposer dans la boîte noire de l'entrée du bloc 3 ou du bloc 1 dans les jours suivants votre arrivée. Ce document vous protège en cas de problème avec le logement
- d) En cas d'urgence avec votre logement (dégât d'eau ou trouble électrique), vous pouvez appeler 24/7 819-446-7800, en dehors des heures de travail qui sont du lundi au jeudi de 8h à 17h, c'est une centrale d'appels qui répond et communique avec qui de droit.
- e) Ne JAMAIS texter en dehors des heures de bureau
- f) Être familier du Guide du Locataire qui fait partie intégrante du bail.